

Sommaire

# Argentre



N° 14  
JUILLET 97

## Bulletin Municipal

---

---

---

---

---

# Sommaire

<b>Réunions du Conseil Municipal</b>	
• De Décembre 1996 à Juin 1997 .....	2-4
<b>Voirie - Environnement</b> .....	4
<b>Comité de Gestion du plan d'eau</b> .....	4
<b>Conseil Municipal d'Enfants et de Jeunes (C.M.E.J)</b> .....	5
<b>Les Impôts Locaux</b> .....	6-7
<b>La Gendarmerie vous informe</b> .....	8
<b>Le CCAS communique</b> .....	9
<b>Mission Locale</b> .....	9
<b>La Vie des Associations</b>	
• U.S. ARGENTRÉ	
- Mot du Président .....	10
- Section VOLLEY-BALL .....	11
- Section FOOTBALL .....	11
- Section CYCLO-SPORT .....	12
- Section PÉTANQUE LOISIR .....	12
- Section GYMNASTIQUE .....	13
- Section BASKET-BALL .....	14
- Section TENNIS .....	14
- Section RANDO PÉDESTRE .....	15
- Section BICROSS .....	15
• Comice Agricole Cantonale .....	16
• Familles Rurales .....	16
• Lourdes Cancer Espérance 53 .....	16
• Association A.G.O.R.A. ....	17
• Ecole Intercommunale de Musique et de Danse Association des Amis de la Musique .....	17
• APEL : Ecole St-Cyr-Ste-Julitte .....	18
• Tarif du service de Restauration Scolaire et de Garderie Municipale ....	18
• Club du 3 <sup>ème</sup> Age .....	19
• Comité de Jumelage .....	20
<b>Informations Diverses</b>	
• Horaires d'ouverture de La Poste .....	21
• Mairie : - Permanences des Élus .....	21
- Info : responsable Salle des Fêtes .....	21
- Etat-Civil .....	21
• Horaires d'ouverture de la Déchetterie .....	21
• Pensons au Voisinage .....	21
• Collecte de vos Ordures Ménagères .....	22
• Centre Médico-social .....	22
• Grille de tarifs des Services Municipaux .....	23
<b>Calendrier des Fêtes 1997</b> .....	24

# Réunions du Conseil Municipal

des 9 décembre 1996,  
6 janvier, 3 février, 24 mars,  
14 avril et 2 juin 1997.

## Séance du 9 décembre 1996

Le Conseil Municipal a approuvé le rapport annuel du SIAEP d'Argentré Sud concernant l'activité du syndicat d'assainissement et d'eau potable en 1995.

Le Conseil Municipal demande une subvention auprès du Conseil Général et auprès du Conseil Régional pour les travaux de restauration de la toiture de l'église. Le taux de subvention est de 20 % pour un montant maximum de dépenses subventionnables fixé à 500 000 francs.

Le Conseil Municipal demande également une subvention auprès du Conseil Général de la Mayenne pour les travaux d'aménagement du dortoir prévu à l'école maternelle publique. Le taux de subvention est de 20 % pour un montant maximum de dépenses subventionnables fixé à 80 000 francs.

Suite à une réunion de la Commission Habitat de la Communauté du Pays de Laval en date du 21 novembre 1996, la commune d'Argentré peut prétendre à une subvention de la CCPL relative aux travaux de réhabilitation de logements sociaux réalisés rue du Maine, rue de Beausoleil et rue des Rochers, le Conseil Municipal charge le Maire de demander au nom de la commune cette subvention dont le montant reste à définir.

Comme chaque année, un spectacle est organisé entre les communes d'Argentré et de Bonchamp, le Conseil Municipal décide de participer au spectacle qui aura lieu le 18 février 1997 à Bonchamp où se jouera la pièce "Roméo et Juliette".

Le Conseil Municipal charge le Maire de demander auprès de la Préfecture de la Mayenne les subventions nécessaires notam-

ment pour les travaux ouvrant droit au bénéfice de la Dotation Globale d'Équipement.

Une subvention de 400 francs est accordée à l'association syndicale de drainage d'Argentré pour 1996.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à déposer au nom de la Commune toute demande de permis de construire relative aux bâtiments communaux réalisés ou à réaliser.

## Séance du 6 janvier 1997

Le Conseil Municipal décide d'ouvrir cette année la deuxième tranche du lotissement des Grandes Marzelles, fixe le prix de vente du mètre carré des futurs lots de cette deuxième tranche à 160 francs hors taxes et charge le Maire de signer au nom de la Commune toute pièce nécessaire relative à la réalisation et à la vente de la deuxième tranche du lotissement.

## Séance du 3 février 1997

Le Conseil Municipal décide d'affecter un investissement toute dépense d'un montant supérieur à 1 000 francs TTC et rattachable à une liste établie par la Comptabilité publique.

Le Centre de Gestion de la Mayenne a lancé un appel d'offre auprès des organismes d'assurance pour que les communes adhérentes dont Argentré, puissent souscrire dans les meilleures conditions un contrat d'assurance relatif aux risques statutaires des agents communaux relevant de la CNRACL et de l'IRCANTEC. Suite à cet appel d'offre, la CNP a été retenue, aussi le Conseil Municipal décide de souscrire, via le Centre de Gestion de la Mayenne, ce

contrat d'assurance concernant les risques de décès, d'incapacité du travail, d'accident de travail, de maladie professionnelle du personnel titulaire.

Le montant de l'indemnité de gardiennage de l'église est fixé par le conseil à 2 620 francs au titre de l'année 1996.

Le Conseil Municipal accepte les deux chèques de remboursement PFA assurance concernant les frais de réparation d'un mur à l'école élémentaire Cousteau. Le montant de remboursement de l'assurance couvre intégralement les dépenses de réparation soit un montant de 14 999,77 francs TTC.

La proposition de contrat d'étude de l'atelier d'architecture Guittot est retenue par le Conseil Municipal, concernant la réalisation d'un plan de composition de l'urbanisation d'une zone NAh située au Sud du bourg. Concrètement, l'étude consistera à dresser un diagnostic des contraintes et des points forts de la zone d'étude, à élaborer un plan de composition au 1/500<sup>ème</sup> faisant apparaître entre autre l'organisation des espaces publics et privés, la division des parcelles, l'intégration de la zone d'habitation dans l'environnement. Il s'agira également de réaliser un document de synthèse qui comprendra les choix d'aménagement et les caractéristiques retenus. Le Conseil Municipal décide de passer commande auprès de l'atelier d'architecture Guittot pour un montant de 38 000 francs hors taxes.



# Réunions du Conseil Municipal

des 9 décembre 1996,  
6 janvier, 3 février, 24 mars,  
14 avril et 2 juin 1997.

## Séance du 24 mars 1997

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le compte administratif de la commune de l'exercice 1996, qui peut se résumer ainsi :

Dépenses de fonctionnement .....	6 438 741,26
Recettes de fonctionnement .....	8 800 594,85
Excédent de fonctionnement .....	2 361 853,59
Dépenses d'investissement .....	5 038 667,98
Recettes d'investissement .....	1 598 497,80
Déficit d'investissement .....	3 440 170,18

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 1996 de la manière suivante :

Excédent de fonctionnement .....	498 278,00
Réserves d'investissement .....	1 863 575,59

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le tableau (ci-dessous) des subventions suivant pour 1997 qui représente un crédit total de 192 100 francs.



Office National des AC et VC .....	200
Union Sportive Argentréenne .....	37 000
Chambre des métiers service apprentissage .....	800
Association des amis de la bibliothèque départementale .....	1 400
Centre des Papillons Blancs de Laval .....	1 000
Aide à Domicile en Milieu Rural .....	4 600
Société de Pêche "La Jouanne" .....	2 000
Club du 3 <sup>ème</sup> Age .....	2 000
Comice Agricole .....	2 100
Fanfare d'Argentré .....	1 500
Familles Rurales, centre aéré de Juillet .....	13 000
APEDAIP (déficients auditifs) .....	250
Association Animation Argentré .....	30 000
La Prévention Routière .....	400
O.G.E.C. Argentré .....	20 000
Fédération Départementale de Groupement et Protection .....	1 355
Comité de Jumelage Argentré/Louvigné .....	10 000
Association A.G.O.R.A. ....	8 000
Foyer des Jeunes d'Argentré .....	5 000
C.A.U.E. de la Mayenne .....	1 200
U.D.A.F. de la Mayenne .....	1 335
Classe de découverte de l'École St-Cyr/Ste Julitte .....	11 648
Association intercommunale d'aménagement du temps de l'enfant .....	9 230
Mission locale pour l'emploi .....	10 800
Société Protectrice des Animaux .....	1 200
A.P.A.J.H. ....	250
Subvention pour actions humanitaires .....	5 000
Autres subventions non affectées .....	8 800

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la proposition du budget présenté par Monsieur Lefort, adjoint chargé des affaires financières. Concernant le budget principal de la Commune celui-ci peut se résumer ainsi :

Dépenses de fonctionnement .....	8 519 416
Recettes de fonctionnement .....	9 017 694
Dépenses d'investissement .....	13 530 777
Recettes d'investissement .....	13 530 777

Par ailleurs, deux budgets annexes sont créés par le Conseil Municipal :

### Budget annexe "Le Vallon"

Dépenses de fonctionnement .....	60 000
Recettes de fonctionnement .....	60 000

Dépenses d'investissement .....	60 000
Recettes d'investissement .....	60 000

### Budget annexe "Terrains les Pochonnières"

Dépenses de fonctionnement .....	80 000
Recettes de fonctionnement .....	80 000

Dépenses d'investissement .....	80 000
Recettes d'investissement .....	80 000

Le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les taux d'imposition et de reconduire ceux de 1996, à savoir :

Taxe d'habitation .....	15,54 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties .....	23,74 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties .....	39,60 %

Le conseil vote le produit fiscal attendu pour 1997 fixé à 2 477 916 francs.

# Réunions du Conseil Municipal

des 9 décembre 1996,  
6 janvier, 3 février, 24 mars,  
14 avril et 2 juin 1997.

454 500 francs est le montant globale de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères décidé par le conseil municipal 1997.

## Séance du 14 avril 1997

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer l'avenant numéro 1 à la convention du 23 mars 1994 relative au traitement des ordures ménagères et portant le prix du traitement à 225 francs la tonne pour 1997.

Après appel d'offre auprès de différents architectes, le Conseil Municipal décide de retenir l'offre de Monsieur Brisard concernant le projet à venir de la salle multi-sports, la prestation devant respectée l'enveloppe globale votée au budget primitif pour ce projet et qui est de 1,2 million de francs ttc. Le taux d'honoraires retenu est de 7,57 % du montant hors taxes des travaux.

Le Conseil Municipal accepte les conditions de la lettre de commande proposée par le cabinet GMR pour assurer une mission de maîtrise d'œuvre partielle pour l'aménagement du centre bourg d'Argentré. Le taux de rémunération est fixée de la manière suivante :

Esquisse 6 %,

Avant-projet sommaire 10 %,

Avant-projet définitif 18 % avec un coût unitaire de la vacation supplémentaire de 1 500 francs hors taxes.

Le Conseil Municipal décide d'acquérir la parcelle cadastrée Section E n° 193 d'une contenance de 3 a et 50 ca pour un prix forfaitaire de 12 000 francs appartenant aux consorts Goulay.

## Séance du 2 juin 1997

Trois noms sur la liste électorale ont été tirés au sort par le

Conseil Municipal dans le cadre du jury d'assises pour 1997, il s'agit de :

Melle Virginie Hamelot

3, rue des Roitelets

Mme Yvette Mottier

13, Hameau du Palis

M Philippe Bataille

30, rue des Rochers

La Commune décide d'acquérir les parcelles cadastrées section A n° 369, 370 et 374 se situant dans le secteur des Marzelles d'une surface de 24 560 m<sup>2</sup> et appartenant aux consorts Durand pour un prix total de 294 720 francs soit 12 francs le mètre carré.

Le Conseil Municipal sollicite les certificats de viabilité pour le lotissement des Grandes Marzelles deuxième tranche, les travaux de viabilisation devant être terminés au plus tard à la fin juin 1997.

Le Conseil Municipal décide de transformer un poste d'adjoint administratif territorial en poste de rédacteur territorial.

## Voirie Environnement

### Programme voirie de l'année 1997

Sont concernés :

la VC N°5 (Gendarmerie /Pont du Courtil)

CR du Bois Gasnier

CR de la Haute Mézière

CR du Grand Choiseau

CR de la Gauluère

CR de la Verrerie de Gripouce

CR du Grand Wazé

CR de l'Ougerie

CR de l'Adrier

Accès et place chemin École privée

Coût estimatif de ces travaux 274 000 F TTC.

A cela s'ajoute, la réfection des fossés, sur une partie de ces chemins ruraux.



■ Henri Mezière.

## Comité de Gestion du plan d'eau

La base de loisirs a renouvelé ses pédalos. Les anciens étaient devenus vétustes.

Les amateurs auront le choix entre 5 modèles différents, 2 de 4 places et 3 de 2 places.

Nul doute que ces nouvelles embarcations donneront satisfaction aux petits comme aux grands.

Ouverture tous les week-end du mois de juin.

Tous les jours, sauf le lundi en Juillet et août.

■ Henri Mezière.

# Conseil Municipal d'Enfants et de Jeunes

Nous sommes 16 enfants et jeunes d'Argentré de 9 à 13 ans, élus pour 2 ans par les autres enfants de la commune.

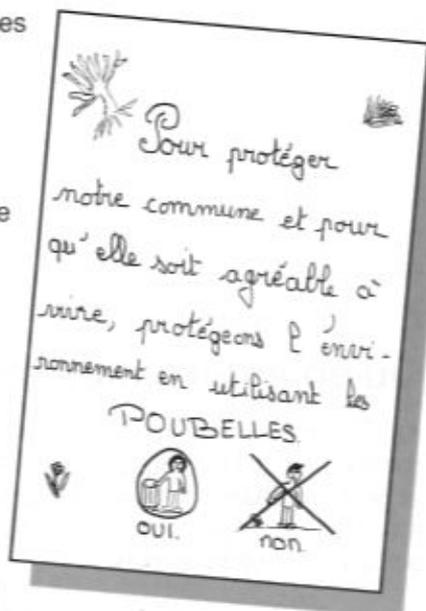
Nous sommes répartis en 2 commissions :

- l'une intitulée "urbanisme, environnement, cadre de vie".
- l'autre "sport, loisirs, culture".

Nous nous réunissons environ une fois par mois pour discuter et réfléchir. Dans notre commission nous nous occupons plus particulièrement de l'environnement.

## Nos réalisations depuis un an :

- Avec l'aide des enfants des écoles primaires : décoration des sapins de Noël dans les rues du Centre Bourg ;
- Pour faire respecter la propreté dans les toilettes publiques, nous avons fait des affiches, qui malheureusement ont déjà été déchirées ;
- Nous avons décoré des poubelles qui ont été placées dans les toilettes publiques d'Argentré ;
- Ayant constaté que des papiers traînaient par terre, nous avons rédigé des prospectus qui seront distribués dans les boîtes aux lettres.



Nous avons encore beaucoup d'autres projets. Attendez le prochain bulletin et vous en saurez plus.

■ *Mélissa, Julia, Amélie,  
Lucie, Leslie,  
Younna, Thomas et Antoine.*



# Les impôts locaux

Dans le bulletin municipal n°2 de janvier 1990, un article montrait combien une famille avec 2 enfants à charge, habitant un pavillon d'un peu plus de 100 m<sup>2</sup> habitable sur sous-sol, dans un lotissement d'Argentré, payait de taxe d'habitation : 2239 francs. Ce même article détaillait le mode de calcul de cet impôt local, informations qui apparaissent très clairement maintenant au dos des feuilles d'imposition ; mais depuis plusieurs années, il est beaucoup question des fortes augmentations des impôts locaux.

## Qu'en est-il exactement ?

Afin de mesurer précisément ces évolutions, voici les copies de la taxe d'habitation de 1989, indiquée ci-dessus et celle de 1996, corrigée pour une prise en compte de 2 enfants à charge comme en 1989, et les rendre ainsi parfaitement comparables.

- L'augmentation représente 38,6 % pour une inflation pendant la même période de 15 %.

	Augmentation	Poids des Différentes Collectivités	
		en 1989	en 1996
Part Communale et Intercommunale	+ 31,5 %	65,3 %	61,9 %
Part Départementale	+ 48,4 %	25,1 %	26,9 %
Part Régionale	+ 67,4 %	5,8 %	7 %
Part Etat (frais de gestion)	+ 52,3 %	3,8 %	4,2 %

**1989 TAXE D'HABITATION**  
LA COMMUNE, LE DÉPARTEMENT, LA RÉGION ET LE PAYS D'ARGENTRÉ

DÉPARTEMENT : MAYENNE COMMUNE : ARGENTRÉ 55210 ARGENTRÉ

LIEN DE L'IMPOSITION ARGENTRÉ

ÉLÉMENTS DE CALCUL	COMMUNE	DÉPARTEMENT	RÉGION	LIEN DE L'IMPOSITION	LIEN DE L'IMPOSITION	TOTAL DES COTISATIONS
VALEUR LOCATIVE NETTE	11850	11850	11850	11850	11850	
- abattement 10%	8400	8490	8490	8400	8400	
- abattement 20%	1680	1680	1680	1680	1680	
- abattement 15%	1512	1512	1512	1512	1512	
BASE NETTE D'IMPOSITION	10170	10170	10170	10170	10170	
Taux d'imposition	14,27%	5,63%	1,34%	0,896%		
COTISATION	1376	562	129	86		
SOMME A PAYER						2239

**1996 TAXE D'HABITATION**  
LA COMMUNE, LE DÉPARTEMENT, LA RÉGION ET LE PAYS D'ARGENTRÉ

DÉPARTEMENT : MAYENNE COMMUNE : ARGENTRÉ

LIEN DE L'IMPOSITION ARGENTRÉ

ÉLÉMENTS DE CALCUL	COMMUNE	DÉPARTEMENT	RÉGION	LIEN DE L'IMPOSITION	LIEN DE L'IMPOSITION	TOTAL DES COTISATIONS
VALEUR LOCATIVE NETTE	15620	15620	15620	15620	15620	
- abattement 10%	10110	10110	10110	10110	10110	
- abattement 20%	2020	2020	2020	2020	2020	
- abattement 15%	1716	1716	1716	1716	1716	
BASE NETTE D'IMPOSITION	11600	11600	11600	11600	11600	
Taux d'imposition	15,54%	1,05%	1,34%	1,94%		
COTISATION	1803	121	155	226		
SOMME A PAYER						2105

- L'augmentation est différente selon les collectivités, ce qui modifie la part leur revenant.

• A noter en 1996, que pour les familles non imposables sur le revenu, ou ne payant pas plus de 400 F (une personne sur 2 en France), le montant total à payer est plafonné à 1951 francs. En 1989, le calcul était différent mais le résultat serait à peu près le même pour cet exemple.

## Combien paie-t-on d'impôts locaux dans l'agglomération Lavalloise ?

Les taux pratiqués par les communes sont souvent évoqués pour les comparer elles, mais ceux-ci ne représentent qu'un élément, car les impôts locaux sont aussi fonction des valeurs locatives définies dans chaque commune par les services fiscaux.

Afin d'en savoir plus sur les écarts réels, voici un tableau indiquant combien une famille avec 2 enfants à charge a payé en 1996 de taxe d'habitation et de foncier bâti dans 17 communes de l'agglomération.

- Les valeurs locatives indiquées dans le tableau correspondent à un pavillon de 100-120 m<sup>2</sup> habitable sur sous-sol ou annexe équivalent. Elles proviennent d'exemples réels (40 au total) puis en majorité dans les lotissements, corrigés si nécessaire pour tenir compte des surfaces et des charges de famille, la marge d'erreur sur ces valeurs locatives peut être estimée à + ou - 500.
- Les taux communaux de la taxe d'habitation de Laval, St-Berthevin, Bonchamp, Montigné, Soulgé, sont corrigés pour tenir compte des abattements à la base pratiqués dans ces communes. Ils correspondent à ceux qui seraient nécessaires sans ces abattements. Les taux réellement affichés sur les feuilles sont respectivement : 19,48 - 14,40 - 15,11 - 16,24 - 12,56.
- Pour tenir compte des pratiques variables en matière d'intercommunalité et de collecte et traitement des ordures ménagères, les parts communales englobent l'ensemble des taux et montants correspondants à payer. Seule Châlons-

# Les impôts locaux

du-Maine n'applique de taxe sur les bases du foncier bâti, mais demande une redevance forfaitaire de 441 francs par foyer, le taux indiqué correspond à celui qui serait appliqué en prenant l'exemple de pavillon de dimension moyenne.

A noter que la taxe sur le foncier bâti est calculée sur la moitié de la valeur locative brute sans aucun abattement pour charges de famille.

• Le tableau fait apparaître des taux variants indépendamment de la taille de la commune, mais par contre, le montant total à payer augmente en général avec l'importance de la population, ce qui semble logique, tout au moins pour la part communale, dans la mesure où les équipements sont plus nombreux et plus proches dans les communes les plus grandes.

Cette comparaison n'a surtout pas pour objectif de porter un quelconque jugement sur les taux votés par les différents conseils municipaux, mais simplement d'apporter un éclairage le plus juste possible sur les impôts locaux réellement payés par les ménages.

■ Alain Marsollier

Communes	Valeur locative brute	Valeur locative nette	TAXE D'HABITATION				FONCIER BÂTI			
			Taux communal et intercommunal en %	Part communale et intercommunale	Part Etat, Région, Département	TOTAL	Taux communal et intercommunal en %	Part communale et intercommunale	Part Etat, Région, Département	TOTAL
LAVAL 53479 habitants	23200	20500	16,40	3400	2100	5500	24,27 + 7,40	3700	1900	5600
ST-BERTHEVIN 6487 habitants	21000	17500	12,30 + 0,18	2200	1900	4100	22,05 + 5,80 + 0,30	3000	1700	4700
CHANGÉ 4343 habitants	20000	16500	10,40 + 0,37	1800	1700	3500	16,13 + 6,42 + 0,60	2300	1600	3900
BONCHAMP 4419 habitants	17600	14500	12,60 + 0,57	1900	1600	3500	20,70 + 9,06 + 0,77	2700	1400	4100
L'HUISSERIE 2874 habitants	18300	15000	14,00 + 0,11	2100	1700	3800	24,00 + 5,72 + 0,21	2700	1500	4200
LOUVERNÉ 2697 habitants	16100	13500	11,14 + 0,54	1500	1400	2900	15,73 + 4,66 + 0,08	1600	1300	2900
ARGENTRÉ 2177 habitants	13000	11000	15,54 + 1,03	1800	1200	3000	23,74 + 10,70 + 1,57	2300	1100	3400
ENTRAMMES 1814 habitants	14800	12000	15,00 + 1,11	2000	1200	3200	17,03 + 8,34 + 1,23	1900	1200	3100
AHUILLE 1405 habitants	12700	11000	18,81 + 0,06	2100	1100	3200	22,02 + 4,76 + 0,11	1700	1000	2700
MONTIGNÉ 1042 habitants	13400	11500	15,00 + 0,05	1700	1200	2900	20,70 + 7,57 + 0,06	1900	1100	3000
NUILLÉ/VICOIN 1038 habitants	13700	12000	11,16 + 0,04	1300	1200	2500	16,82 + 4,22 + 0,07	1400	1100	2500
SOULGÉ/OUETTE 894 habitants	11800	10500	10,90 + 0,91	1200	1100	2300	17,08 + 6,12 + 1,15	1400	1000	2400
PARNÉ/ROC 824 habitants	13400	11500	10,32 + 0,60	1200	1200	2400	17,52 + 5,48 + 1,00	1600	1100	2700
FORCÉ 810 habitants	12200	10000	18,17 + 0,63	1900	1000	2900	24,93 + 9,77 + 0,87	2200	1000	3200
LOUVIGNÉ 670 habitants	11200	9500	15,80 + 0,25	1500	1000	2500	22,50 + 10,10 + 0,35	1800	1000	2800
LA CHAPELLE-ANTH. 663 habitants	11800	10000	14,00 + 0,04	1400	1000	2400	23,35 + 8,61 + 0,07	1900	1000	2900
CHÂLONS-DU-MAINE 381 habitants	11000	9500	12,17 + 0,04	1200	900	2100	16,40 + 8,00 + 0,06	1300	900	2200

## La Gendarmerie : un peu d'histoire...

La Gendarmerie Nationale est une des plus vieilles institutions françaises. Elle a 800 ans. Elle est l'héritière des "maréchaussées de France", force militaire qui fut pendant des siècles le seul corps exerçant dans notre Pays des fonctions de police. En 1791, la Maréchaussée prit l'appellation de Gendarmerie Nationale et perdit les fonctions de justice prévôtale qui lui avaient été précédemment confiées. La loi du 28 germinal an VI (17 avril 1798) codifia les principes d'action et les missions de cette institution précisant notamment ses attributions en matière de police administrative et de police judiciaire. Tous les régimes qui se sont succédés par la suite ont respecté le texte législatif, véritable charte de la Gendarmerie et les décrets d'application de 1820, 1824 et 1903 n'ont fait qu'en adapter les règles à l'évolution économique, sociale et administrative de la nation en maintenant constamment son caractère militaire.

Depuis Octobre 1992, l'engagement de la Gendarmerie dans le domaine des relations internationales est d'avantage marqué. Traditionnellement orientée vers les pays francophones d'Afrique, les relations de coopérations mises en œuvre par la gendarmerie se développent désormais vers les continents européen, américain et asiatique. En même temps, l'institution continue de participer aux opérations conduites dans le cadre des nations unies et de l'union de l'Europe occidentale.

## Le Saviez-vous ?

**La Gendarmerie Nationale...** c'est avant tout une grande "entreprise" de 97000 femmes et hommes qui se mettent quotidiennement au service de la sécurité de leurs concitoyens. C'est un service public qui protège les personnes et les biens, assure le maintien de l'ordre public et veille à l'exécution des lois tout en participant aussi à la Défense militaire de la nation. C'EST UNE FORCE HUMAINE ET DE PROXIMITÉ.

**La Gendarmerie Départementale** est présente sur tout le territoire à travers ses brigades ; elle a des fonctions de prévention et de surveillance et des fonctions de police judiciaire. Dans le domaine de la sécurité, elle est l'interlocutrice de tous les français.

**La Gendarmerie Mobile** est un Corps de gendarmerie appelé en renfort pour assurer le maintien de l'ordre ou des missions nécessitant des compétences particulières.

**La Brigade** est la plus petite unité de Gendarmerie départementale (composée au minimum de 6 gendarmes) chargée, par une activité de surveillance et d'enquête, de protéger les personnes et les biens.

**La Garde Républicaine** est composée de régiments (cavalerie et infanterie) assurant la sécurité et les honneurs au profit des plus hautes institutions de l'Etat.

**Les Gendarmes Auxiliaires** sont des volontaires effectuant leur Service National en Gendarmerie.

## Comment devenir Gendarme ?

La Gendarmerie accueille un personnel issu d'horizons différents. Ils sont soit militaires de carrière, soit civils, soit Gendarmes Auxiliaires.

Il n'y a pas besoin de diplôme spécifique pour entrer dans la Gendarmerie. Il faut avoir entre 18 et 36 ans, être français et mesurer au minimum 1,68 m pour les hommes et 1,60 m pour les femmes. Le candidat passera des tests de connaissance générale, des tests psychologiques ainsi que des épreuves physiques. Les meilleurs d'entre-eux seront sélectionnés. Les candidats retenus sont, dans un premier temps, élèves-gendarmes pendant 12 mois en école. Les Officiers, quant à eux, passent tous par l'école des Officiers à Melun (77). La progression dans la hiérarchie se fait ensuite en fonction des compétences et des diplômes.

Si vous voulez devenir Gendarme ou effectuer votre service national en Gendarmerie, n'hésitez pas à contacter, pour de plus amples renseignements, la Gendarmerie d'Argentré (53).

---

---

# Le CCAS vous communique

---

---

## **Vous êtes à la recherche d'une personne compétente**

Pour effectuer des travaux ménagers, pour garder vos enfants, pour effectuer des petits travaux de jardinage, de bricolage..., pour aider une personne âgée ou handicapée, etc...

**N'hésitez pas ! Contactez le relais "Emplois Familiaux 53".**

Créé à l'initiative de la DDTEPP (Direction Départementale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle) ce nouveau point d'accueil et d'information sur les services de proximité et sur les emplois familiaux se situe à l'UDAF (Union Départementale des Associations Familiales) 26, rue des D<sup>rs</sup> Calmette et Guérin à Laval (nouveau quartier universitaire près du stade).

Grâce à son numéro vert (appel gratuit) vous pouvez contacter depuis le 1er janvier 1997 ce relais 53 pour connaître les associations intermédiaires ou les associations agréées aux emplois familiaux et les services qu'elles peuvent rendre à votre domicile.

**Vous pouvez aussi connaître les réductions d'impôts et les exonérations dont vous pouvez bénéficier.**

Vous pouvez venir à l'UDAF où vous serez accueillis et informés (Quartier Vignes BUS N°7) du Lundi au Vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h ou téléphonez aux mêmes horaires à notre numéro vert (appel gratuit) : **0800 808 409**.



---

---

## *Mission Locale*

---

---

### **Réunion d'information**

Une réunion d'information a eu lieu le 17 janvier 1997 à la mairie d'Argentré. Tous les jeunes demandeurs d'emploi de 16 à 25 ans ont été convoqués. Trois d'entre eux étaient présents. Le but de cette réunion était de faire connaître la mission locale auprès de ces jeunes et comment la mission locale fonctionne.

#### **Quelques mots sur la Mission Locale**

Les Missions Locales qui ont vu le jour en 1983, sont financées par les communes et par l'état. Elles sont fédérées autour d'une charte définissant leurs objectifs et leurs principes. Cette charte adoptée en décembre 1990 s'intitule : "CONSTRUIRE ENSEMBLE UNE PLACE POUR TOUS LES JEUNES".

#### **Rappel des principes sur lesquels s'engagent la Mission Locale.**

- ⇒ Une volonté de travailler ensemble sur un territoire.
- ⇒ Une intervention globale au service des jeunes.
- ⇒ Un espace d'initiative et d'innovation.
- ⇒ Une démarche pour construire des politiques locales d'insertion et de développement.

**Comment contacter la Mission Locale ?** La Mission Locale se situe 94, rue de Rennes à LAVAL - Tél. 02 43 66 01 22. M. Serrand, représentant de la Mission Locale, tient une permanence à la mairie de Bonchamp tous les Mardi après-midi des jours impairs.

**Autres Contacts :** M. Roussel Henry-Xavier, Conseillé, a été nommé par le conseil municipal pour établir un lien entre la Mission Locale et la commune d'Argentré.

## U.S. ARGENTRÉ

### Les années passent et ne se ressemblent pas.

La section Basket qui jusqu'alors faisait preuve d'une belle vitalité se trouve, à l'heure où j'écris ces lignes, dans une grande difficulté. La crise qui l'affecte ne lui est hélas pas spécifique. Dieu sait si dans toutes les sections les visages des encadrants vétérans actuels nous sont sympathiques, mais il est grand temps de les associer à une relève qui seule permettra d'assurer la pérennité d'un travail énorme engagé depuis des lustres et dont la suspension ne permettrait pas d'imaginer une mise en sommeil provisoire, mais plutôt une extinction définitive.

En effet, l'énergie à mettre en œuvre pour fonder une telle section n'a rien à voir avec celle nécessaire à la maintenir et ce serait un véritable gâchis que par lassitude d'un côté, manque de responsabilité des joueuses et de leur famille de l'autre, on s'orient inexorablement vers une consommation fatale...

On se met à regretter la "bonne époque" où les discussions étaient si âpres pour se partager les heures précieuses d'occupation de la salle omnisports...

Les jeunes ont de graves préoccupations et sont condamnés à une mobilité professionnelle qui fait que souvent en toute bonne foi, ils ne peuvent prendre, à un âge clef, le témoin qu'on leur passe. L'avenir, là aussi, nous viendra-t-il des femmes ? On ne peut que constater au sein des bureaux des sections de l'U.S. une évolution dans ce sens. Si au départ elles sont parfois un peu difficiles à convaincre, (mais il n'y a pas qu'elles !) elles font merveille une fois dans la place et je ne peux que les inciter à prolonger cette orientation.

Une section souffre, une autre respire. La municipalité, soucieuse du développement de la vie sportive et associative de la commune, étudie actuellement, en concertation avec les sections intéressées, la faisabilité de la construction d'une nouvelle salle multisports derrière le lotissement des Marzelles. Le tennis de table, la gymnastique, le yoga, et pourquoi pas plus tard le judo ou autres si l'opportunité se présentait, se verraient ainsi disposer d'un local adapté. De plus, l'ouverture d'une route pour désenclaver le lotissement des Grandes Marzelles ayant pour conséquence la suppression des vestiaires des footballeurs, il leur en serait proposé des modernes accolés à ce projet. Quand le dossier aura pris forme, je ne manquerai pas de vous en reparler dans le prochain bulletin municipal, vous expliquant le bien fondé de l'emplacement et le calendrier de l'opération.

N'oubliez pas la Soirée Châtaignes grillées du 25 octobre 1997 à la salle polyvalente. Soirée dansante sur la base d'un menu châtaignes, crêpes, pommes cuites, cidre. Quand on pense que, de près ou de loin, toutes les familles du village sont intéressées par la vitalité de l'U.S. Argentré, notre seul souci devrait être d'avoir à fournir suffisamment de châtaignes...

Une bonne fin de saison sportive, des vacances toniques et agréables c'est par ces derniers souhaits que je terminerai mon propos.

Bien sportivement,  
Le Président de l'U.S. Argentré.

**BASKET :**  
Président : FOUGÈRE Isabelle  
9 rue du Vallon  
☎ 02 43 37 31 87

**BICROSS :**  
Président : LEGRAND Michel  
La Croix Picard  
☎ 02 43 37 31 63

**FOOTBALL :**  
Président : COUSIN Bertrand  
9 rue de Bellevue  
☎ 02 43 37 34 13

**GYMNASTIQUE :**  
Président : DRUET Sylvie  
Le Champ de la Vigne  
☎ 02 43 37 33 60

**PÉTANQUE LOISIRS :**  
Président : ANGOT Gérard  
☎ 02 43 37 36 09

**CYCLOTOURISME :**  
Président : HOUDOU Daniel  
☎ 02 43 37 38 99

### UNION SPORTIVE

Président :  
DUPUIS Jean-Marc  
Maritourne  
Tél. 02 43 37 39 29  
Section Tennis

Secrétaire :  
DRUET Sylvie  
Section Gymnastique

Trésorier :  
MOUSSAY Jean-Yves  
Section Tennis

**TENNIS DE TABLE :**  
Président : DAVOUST Marcel  
Le Champ de la Vigne  
☎ 02 43 37 35 85

**VOLLEY :**  
Présidente : BALOCHE A.-Claire  
Chemin des Rochers  
☎ 02 43 37 38 68

**TENNIS :**  
Président : FROISSARD Noël  
La Huberdière  
☎ 02 43 02 23 78

**RANDONNÉE PÉDESTRE :**  
Président : DUPUIS J.-Marc  
Maritourne  
☎ 02 43 37 35 60

## Section Volley-Ball

Les Volleyeurs argentréens viennent tout juste de terminer leur saison. L'équipe senior, engagée en championnat départementale 1 termine à la 3<sup>ème</sup> place, après une saison satisfaisante dans l'ensemble malgré une baisse de régime en fin de saison. Seul regret, l'élimination en 1/4 de finales de la coupe de la Mayenne.

L'équipe des -14 ans filles, composées de 6 joueuses, non débutantes, se devaient de faire bonne figure. Malgré une 1<sup>ère</sup> partie de championnat difficile, 1 victoire sur 8 matchs, les filles ont réagi dans la seconde phase avec 1 défaite sur 4 matchs et termine 8<sup>ème</sup> sur 12.

Cette saison, 9 joueurs de -12 ans ont pu pratiquer le volley, parmi eux 3 garçons et filles. L'équipe garçons n'a malheureusement remporté aucun match et termine dernier, alors que l'équipe fille a gagné 1 match et termine 9<sup>ème</sup> sur 10.

Bien entendu, si des personnes désirent pratiquer le volley-ball, il suffit de prendre contact avec Stéphane Corbin au 02 43 37 33 69 et la section sera heureuse de vous accueillir.

■ Le Bureau.



## Section Football



### Echanges

#### Argentré-Babenhausen

Le week-end de la Pentecôte, les footballeurs argentréens ont été accueillis par les joueurs du TSV Babenhausen. La rencontre qui a opposé les aînés à leurs homologues souabes s'est déroulée dans un excellent esprit sportif. Elle s'est soldée sur un score de 5 à 2. A cette occasion, les joueurs locaux ont remis aux Souabes un trophée, témoin d'un échange fort apprécié par tous les participants. Des casquettes permettront à chacun de garder un souvenir de ce déplacement en terre bavaroise. Cet échange était le quatrième entre les clubs sportifs.



### Bilan sportif

Résultats satisfaisants chez les jeunes qui se maintiennent dans leurs groupes respectifs. Chez les seniors, un seul regret, la non accession de l'équipe fanion en ligue. Par contre, bon comportement des équipes B et C.

Pour clore la saison, les argentréens ont accueilli dans le cadre d'une rencontre, l'Amicale des Arbitres de la Mayenne. A cette occasion, Lilian Nalis est venu en voisin donner le coup d'envoi.

### Hommage aux encadrants

Les 12 équipes engagées en championnat pour la saison 96-97 ont mobilisé 32 encadrants. Le conseil d'administration est particulièrement sensible au travail effectué par ces bénévoles. Que ceux-ci soient remerciés pour le temps consacré aux jeunes de la commune !

### Moins de 15 ans

Une expérience a été vécue cette année avec les moins de 15 ans dans le cadre d'une entente Argentré-Soulgé-Vaiges. Celle-ci s'est avérée très positive. Félicitations aux encadrants pour avoir su gérer cette expérience et aux joueurs pour avoir compris l'intérêt d'une telle organisation !



## Section Cyclo Sport



Septième saison du Cyclo Sport Argentré et première sous les couleurs de l'US, rejointe en ce début d'année 1997, l'effectif, légèrement en augmentation cette saison, se compose de 22 hommes et 11 femmes dont 1 adolescente.

Nous espérons cette année, conserver le challenge départemental UFOLEP remporté la saison passée, en participant aux trois randonnées proposées à l'extérieur d'Argentré : Laval, Bonchamp, et Le Genest.



### Manifestations du club cette année :

- ⇒ Pique-nique pour les licenciés et leur famille le **29 juin**.
- ⇒ Journée "Vélo balade" ouverte à tous, le **samedi 20 septembre**, manifestation entrant dans le cadre des Virades de l'Espoir.
- ⇒ Soirée Pot-au-Feu le **samedi 4 octobre**.

N'hésitez pas à nous rejoindre le samedi après-midi ou le dimanche matin (départ place de l'église)

Renseignements au 02 43 37 38 99.

■ Le Bureau.

## Section Pétanque



### Bon début de saison

Malgré le temps moyen nos 4 premières nocturnes se sont disputées avec une moyenne de 30 joueurs. Nous arrivons à 60 joueurs inscrits dont 15 licenciés.

Le premier concours réservé aux licenciés a été un succès. En effet, 59 équipes ont participé.

### Dates des nocturnes de fin de saison

pour les amateurs qui voudraient participer :

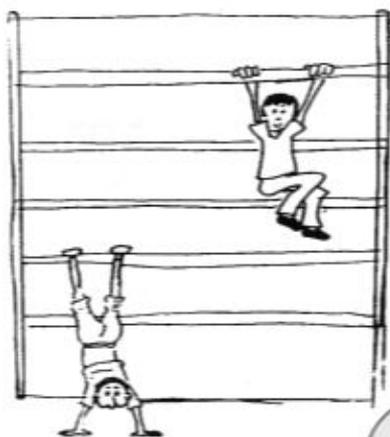
**29 août – 5, 12, 19 et 26 septembre.**

Le meilleur accueil vous est toujours réservé.

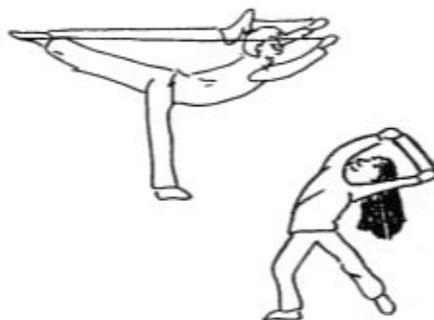
Tél. secrétariat : 02 43 37 36 09.



## Section Gymnastique

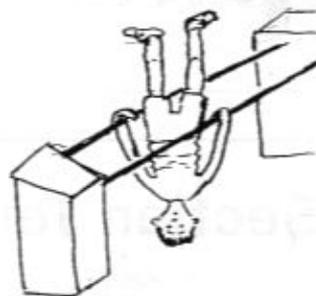


35 enfants répartis en 3 cours.

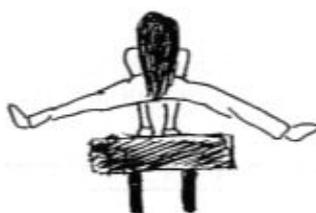


**MARDI 17 h - 18 h**  
pour les 8-9-10 ans  
*(Horaire susceptible d'être modifié l'an prochain).*

**MERCREDI 11 h - 11 h 45**  
pour les 4-5 ans.



**NOUS RECHERCHONS**  
toujours des personnes  
pour nous aider à encadrer cette activité.  
N'hésitez pas à nous contacter !



**VENDREDI 17 h - 18 h**  
pour les 6-7 ans.



Pour tous renseignements

**SYLVIE DRUET**

☎ 02 43 37 33 60

**CHANTAL LOPEZ**

☎ 02 43 37 31 61



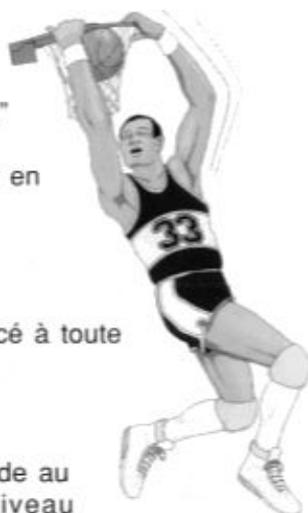
## Section Basket-Ball



La section Basket connaît actuellement de gros soucis. Après avoir failli "tomber en sommeil" par manque de bénévoles, la discipline sera maintenue la saison prochaine au sein de l'U.S. Les responsables ont en effet, pris l'option de faire appel à un renfort technique extérieur en recrutant une personne qui assurera 2 heures hebdomadaires d'entraînement. Le coût de la licence sera donc plus important.

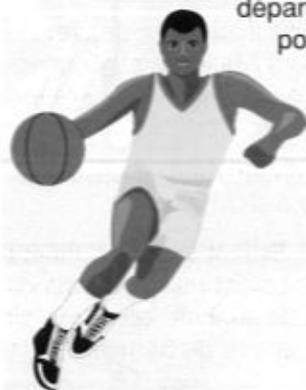
Trois équipes pourront ainsi évoluer la saison prochaine.

L'équipe actuelle de bénévoles souhaite voir s'étoffer sa composition. Un appel est ici lancé à toute personne qui accepterait de donner un "petit coup de main".



### Bilan de l'année écoulée

La saison a été plutôt positive. En ce qui concerne les seniors, l'équipe 2 termine seconde au classement de sa poule et l'équipe 1, qui évolue au plus haut niveau départemental, se maintient à cet échelon puisqu'elle occupe la 3<sup>ème</sup> place de la poule B.



Chez les jeunes, les benjamins terminent premiers dans la seconde phase. Les filles ont rencontré plus de difficultés mais l'important est aussi de réaliser des progrès individuels et collectifs au cours de la saison, même si les victoires sont gratifiantes.

### Objectifs pour la saison prochaine

- ◆ Obtenir les meilleurs résultats sportifs,
- ◆ Maintien en Division 1 Départementale de l'équipe senior,
- ◆ Formation à l'arbitrage et à l'encadrement,
- ◆ Elargir notre réseau de bénévoles.

#### Composition du Bureau

Présidente : Isabelle FOUGÈRE  
Vice-présidents : Maurice BOURDAIS  
André LEUDIÈRE  
Trésorière : Rachel LEUDIÈRE  
Secrétaire : Robert LEMOINE  
Membres : Régine BRAULT  
Brigitte DUBRAY  
Annie FOUGÈRE  
Céline VALLÉE

## Section Tennis

Un championnat qui se termine, la période des tournois qui commence et déjà la perspective de la nouvelle saison. La pratique du tennis que ce soit en loisir ou compétition se fait dans le calme et la sérénité dans notre commune.

Nous rencontrons, comme d'autres sections, quelques difficultés au niveau de l'encadrement, des compétiteurs.

Nous avons aussi des satisfactions dans les jeunes que nous formons et qui se trouvent sélectionnés dans les stages départementaux et régionaux.

Nous informons deux fois l'année la population d'Argentré et de Louvigné sur nos initiatives, la vie pratique de la section tennis, avec un bulletin d'information qui sort début juin et courant octobre.



### RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

Si vous souhaitez pratiquer le tennis cet été (15 juin à fin octobre)

- ◆ Tarif Horaire 20 F ◆ Jeunes : 100 F licence comprise ◆ Adultes : 150 F licence comprise  
COURTS COUVERT ET EXTÉRIEUR

**CONTACTEZ :** FAURE Bernard, secrétaire - ☎ 02 43 37 36 20  
CHESNAY Marcel, président - ☎ 02 43 37 32 23

Au moment où vous lirez ce bulletin municipal,  
les permanences pour les inscriptions à l'école de tennis seront faites.

Il est possible de vous renseigner en contactant : BROSSILLON Patrick - ☎ 02 43 37 34 09

## Section Rando-pédestre

**“Marcher avec sa tête, voir avec ses pieds”.**

**C'est l'art de vivre des randonneurs.**

Face au stress grandissant de notre civilisation, la randonnée en famille, en groupe, ou seul est sûrement l'un des meilleurs moyens pour retrouver un peu d'équilibre de soi.

Et c'est peut-être une des raisons pour laquelle notre section vient d'enregistrer son 58ème adhérent. Parallèlement, le long de nos chemins existants, on peut y découvrir une nature mayennaise reposante et un patrimoine de plus de 20000 ans où se côtoient tumulus, thermes romains, croix, citadelles médiévales, manoirs, fours à chaux...

Et quant à notre commune, un additif à ce bulletin permettra à tout amateur de ce sport "nature" de faire plus ample connaissance avec nos sentiers pédestres. Nos sorties nous amènent également à découvrir d'autres lieux, tel ce 1<sup>er</sup> juin avec le sentier des douaniers, le long du littoral breton.

Cette année, toutes les associations de randonnées pédestres fêtent le cinquantenaire. En effet, en 1947, quelques pratiquants de la marche intelligente, réunis à l'initiative du Touring-Club de France se réunissent pour créer le Comité National de sentiers de Grande Randonnée devenu de nos jours la Fédération Française de Randonnée Pédestre.

Son but : préserver les chemins (3200 kms de sentiers balisés en Mayenne) et assurer la représentation des randonneurs.

Cet anniversaire est animé par plusieurs événements dont le 1<sup>er</sup> Brevet du Randonneur pédestre Mayennais qui eût lieu le 1<sup>er</sup> mai à Ahuillé et auquel participaient quelques uns de nos adhérents. La rando est en pointe, plus qu'un simple exercice de jambes, elle apparaît

comme une manière de s'évader, chacun à son rythme, chacun à sa manière suscitant l'engouement de 31 millions de marcheurs dont vous tous.



## Section Bicross



Inventé aux U.S.A. ce nouveau vélo a été introduit en France au début des années 80. Actuellement ce sport est régi par la Fédération Française de Cyclisme. Le principe des courses est simple. Chaque pilote participe à trois manches qualificatives, à l'issue desquelles quatre d'entre eux sont sélectionnés en fonction des trois résultats obtenus. Les quatre qualifiés participent ensuite aux 1/8<sup>e</sup> - 1/4 - 1/2 et finales, sachant que les qualifications pour ces courses s'effectuent sur une seule manche. Le droit à l'erreur n'existe donc pas.

Pour vous rendre compte de ce qu'est ce sport, une course est organisée le samedi 20 septembre 1997 de 16 h à 23 h (entrée gratuite).

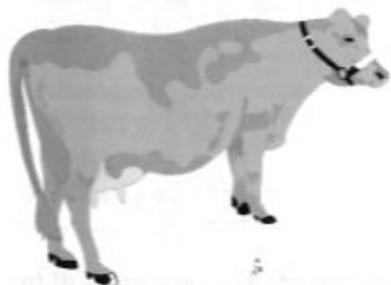


Depuis quelques mois, nous avons un pilote qui a suivi une formation d'entraîneur BF1. Il peut dès maintenant encadrer au mieux les petits nouveaux et apporter aux anciens une technique plus précise. Pour les jeunes qui veulent s'initier ou pour les parents qui voudraient de plus amples renseignements, nous sommes présents tous les samedis de 14 h à 16 h.

Pour cette année, 5 pilotes se sont déplacés à Aizenay en Vendée pour participer au 1/4 finale de championnat de France. Les résultats ont été satisfaisants.

Responsables : M. Joël OGER ☎ 02 43 37 37 46

M. Jacques MARTEAU ☎ 02 43 37 65 97



## Comice Agricole Cantonal



Le Comice Agricole du canton d'Argentré présentera sa **manifestation annuelle** le **samedi 5 juillet 1997** à partir de 9 heures dans le cadre de l'Allée d'Hauterive.

Les concours de jugement de bétail et de bonne tenue de ferme sont maintenus.

Le rendez-vous des éleveurs du canton fiers de leur travail et de leur savoir-faire fragilise dans ces temps difficiles pour l'élevage et l'agriculture en général.

Venez nombreux le 5 juillet 1997 dans l'Allée d'Hauterive.

Le Président  
■ Didier Mottier



## FAMILLES RURALES

Le Centre de Loisirs, chemin des Rochers, Ecole J.-Y. Cousteau ouvrira ses portes durant 5 semaines du 1<sup>er</sup> juillet au 1<sup>er</sup> août pour les enfants de 6 à 14 ans.

4 camps seront proposés, ainsi que de nombreuses activités. Possibilité de cantine, garderie matin et soir, avant l'ouverture et à la fermeture du centre.



La Fédération des Familles Rurales de Laval, organise en Juillet et Août, des séjours à Daon, Saulges et La Rincerie.

### Pour tout renseignement,

prendre contact auprès des membres de l'association.

Jean-Luc DUCHÊNE ☎ 02 43 37 32 19

N. LABILLE ☎ 02 43 37 32 60

ou de la Fédération  
13, place St-Tugal à Laval.

☎ 02 43 53 73 97.

## Lourdes Cancer Espérance 53

Cette association a été créée en 1985 par des malades et des personnes liées à la maladie par profession, chercheurs, médecins oncologues, soignants et hospitaliers.

### Elle a pour but :

- ⇨ de dédramatiser le cancer,
- ⇨ d'apporter un soutien moral et spirituel aux malades,
- ⇨ de visiter en hôpitaux ou à leur domicile,
- ⇨ de faire des réunions d'amitié environ tous les deux mois et demi,
- ⇨ d'organiser des pèlerinages nationaux et internationaux pour les personnes atteintes du Cancer.

Le prochain pèlerinage aura lieu à Lourdes du 17 au 22 septembre 1997. Il est bien adapté aux malades et ceux qui y ont participé pourraient témoigner du réconfort et de l'amitié qu'ils en ont rapportés.

Lourdes Cancer Espérance, comme son nom l'indique est d'origine religieuse, mais nous aidons tous les malades sans aucune différence de confessions.

### Renseignements sur cette association et inscription avant le 30 juillet auprès de la Déléguée Départementale :

Mme Odile HARDY  
2, rue de Laval - 53600 Evron  
Tél. 02 43 01 61 36

ou de

Marie-Odile LAVENIER  
Bois de la Tirlière - 53210 Argentré  
Tél. 02 43 37 33 24

## AGORA

Peinture, pâte à sel, découpage sont une partie des activités proposées les mercredis.



Au vacances de Février, nous avons travaillé le bois. Utilisation de papier de verre, de marteau, de clous, de colle pour la fabrication de lits poupées pour certains et étagères pour d'autres.

Puis nous avons préparé le Carnaval dont une soixantaine d'enfants ont défilé dans les rues d'Argentré, malgré le froid.



Pour les vacances de Printemps, un tableau au pochoir puis une grenouille en mousse et divers petites activités ont fait la joie des enfants. Préparation de cadeau pour la fête des mères et des pères.

Et pour cet été, un mini-camp et divers sorties sur le thème "Contes et Merveilles" seront proposés à vos enfants. Rendez-vous en juin pour les inscriptions.

## Ecole Intercommunale de Musique et de Danse Association "Les Amis de la Musique"

La fin de cette année scolaire nous permet de dresser un bilan plutôt satisfaisant de l'Ecole Intercommunale de Musique et de Danse. En effet, les quelques 300 élèves, encadrés par Christophe TURCANT et son équipe de professeurs, se sont montrés généralement assidus et les progrès de chacun furent particulièrement mis en évidence lors des différentes manifestations qui ont agrémenté cette saison.

Un public toujours chaleureux et enthousiaste (mais presque exclusivement constitué des familles des musiciens...) a ainsi accompagné enfants, jeunes et adultes lors des 11 Auditions et Concerts organisés par l'Association "Les Amis de la Musique" dans les 6 communes qui forment le S.I.V.U.. Notons en particulier le beau succès de la rencontre interdépartementale des Orchestres d'Ecoles de Musique qui a regroupé plus de 150 musiciens eu Centre Culturel de Bonchamp, le 16 mars. Les prestations des Orchestres Junior et d'Harmonie, ainsi que celles de l'Atelier Jazz, furent aussi très appréciées lors des concerts qui eurent lieu à Entrammes (14 février) et Louvigné (11 avril).

L'Ensemble Vocal, qui se compose d'une trentaine de personnes, a travaillé pendant le premier trimestre en partenariat avec l'Ensemble Vocal de Loué (72), et les répétitions en commun se sont achevées par 2 concerts, les 13 et 15 décembre, dans les Eglises de Loué et d'Argentré. Cette expérience enrichissante a séduit l'ensemble des participants et pourra peut-être se renouveler à l'avenir... N'oublions pas non plus le chaleureux concert donné à Javron-les-Chapelles le 3 mai, en compagnie du Quatuor de Cuivres "Tromba".

Dans quelques jours aura lieu à Argentré la traditionnelle Fête de la Musique... Venez-y nombreux, acteurs ou spectateurs... Ce sera pour tous une agréable façon de terminer l'année scolaire.

**Renseignement pratique :** des permanences pour les inscriptions à l'Ecole de Musique et de Danse auront lieu dans les différentes communes concernées. Elles vous seront annoncées par voie de presse, ainsi que par affichage dans les locaux ou les Mairies. Soyez donc vigilants !

L'Orchestre Junior a participé à la première Rencontre "Junior" Départementale, le 11 mai, à Mayenne.



## Ecole St-Cyr/Ste Julitte

**Ce début d'année a été riche en découvertes pour les élèves de l'école St-Cyr/Ste Julitte.**

Les maternelles ont exploré l'univers de Robert Tatin. Ils sont allés à la rencontre d'étranges personnages, puis, en compagnie de Lise Tatin, ils sont "entrés" dans les tableaux du maître. De retour à Argentré, riches de ce monde merveilleux, les enfants ont laissé libre cours à leur esprit créatif.



Les élèves du cycle 2, quant à eux, ont promené leur regard attentif et curieux d'un monde proche à un monde plus lointain. Que ce soit par la visite d'une ferme, par une promenade dans le vieux Laval, par une plongée dans le Grand Aquarium de St-Malo ou que ce soit par une sensibilisation à la culture africaine.



Au cœur de leur projet d'année, la classe nature des CM1-CM2, a été particulièrement riche. Accueillis à la maison du jouet de Moirans-en-Montagne, ils sont partis à la découverte du Jura.

Lors de chaque randonnée, les enfants, au détour d'un sentier, ont été émerveillés devant la splendeur d'un paysage sans cesse renouvelé : les gorges du Flumen, les cascades du Hérisson, resteront dans les mémoires.

Ce séjour était aussi l'occasion de découvrir l'histoire économique locale : fromagerie, taille de diamants, fabrication des pipes, musée du jouet, et surtout les métiers du bois. Les jeunes artistes du Lycée Moirans donnent des lettres de noblesse à l'Ebénisterie, la Marqueterie, la Sculpture sur bois.



## Tarif du Service de Restauration Scolaire et de Garderie Municipale

### Restaurant Scolaire

Repas Enfant .....	15,20 F
Repas Adulte.....	23,10 F
Repas Personne Agée .....	20,00 F
Repas préparé pour Louvigné et St-Cénére	
Enfant.....	14,20 F
Adulte .....	21,20 F

### Garderie

Matin ou soir.....	8,20 F
Matin et soir.....	12,90 F
Demi-journée.....	15,60 F
Journée .....	22,80 F

## Club du 3<sup>ème</sup> Age

### Des retraités qui bougent

Le mauvais temps du mois de janvier nous a donc fait retarder d'une quinzaine de jours notre Assemblée Générale du Club... mais tout est reparti dans l'ordre pour nos animations habituelles : repas du Club en février, bal de printemps en mars, un petit voyage en Anjou à Béhuard suivi d'un après-midi joyeux chez un vigneron de bonne humeur.

Les promenades du premier lundi de chaque mois ont repris.

En mars, le car nous a bien conduit à la Gare de la Chapelle-Anthénaise, mais on s'est aperçu qu'elle n'existait plus... Retour à pied comme les facteurs d'autrefois.

En avril, c'est vers le chemin de Mouette que nous nous retrouvons à la jonction des 3 communes : Soulgé/Ouette, Louvigné, Argentré. Au retour, repos réconfortant près d'un bel étang.

En mai, nous avons préparé une superbe promenade à Parné/Roc. Hélas, les averses ont tout gâché, bien trempés nous avons résolu d'y retourner une autre fois.

Et nous voici déjà en juin pour cheminer dans les chemins creux du Bas des Vallées : Bocage verdoyant, panorama du plan d'eau, les ponts...

A notre journée "Voyage du Club", nous avons visité Dinan. Après le déjeuner à Erquy, sous le beau soleil, nous avons flâné au Cap Fréhel, à Fort La Latte. Au retour, les averses ne nous ont pas dérangé, car nous étions bien à l'abri dans le car.



La semaine passée, le "Voyage/Séjour du Club" nous a émerveillé. Berck et les dunes de la Côte d'Opale, la Baie de Somme, Boulogne, Calais, Bruges en Belgique, mais surtout passage du tunnel sous la Manche, pour une journée à Londres. Au retour dîner à la Cité de l'Europe.

Que voulez-vous de mieux ?

Et pourtant, c'est très sérieusement que nous préparons la Fête Départementale au Parc des Loges...

Les retraités qui connaissent l'ennui n'existent pas dans notre club. Et nous vous disons à bientôt !

La secrétaire  
■ I. Goulay



# La vie des Associations

## Comité de Jumelage

### Le Jumelage ?

Pour reprendre une expression publicitaire, "ça va fort !".

En effet, la Souabe était l'invité d'honneur de la Foire Exposition de Laval afin de marquer le 10<sup>ème</sup> anniversaire du jumelage MAYENNE -SOUABE. Pour honorer cet

symbolise la liberté. Le mât de l'arbre érigé à la Foire de Laval était orné de tous les blasons des communes jumelées de Souabe et de Mayenne. Les nôtres y figuraient donc ! Avant de clore ce point "foire", soulignons la participation massive et efficace des jeunes pour assurer les



événement de taille, notre Comité a répondu présent comme 30 autres Comités Mayennais ! La presse a donné un large écho à cette rencontre riche en coutumes et cultures. Pour ce qui nous concerne, Babenhausen, avait travaillé sur deux axes : l'économie et le folklore. Les artisans de Babenhausen ont ainsi pu mettre en valeur leur savoir-faire avec des eaux de vie et liqueurs d'une entreprise familiale locale, les céramiques, les ustensiles pour vétérinaires et les systèmes informatisés. Quant aux 16 danseurs du groupe "Babenhausen Volkstanzkreis", ils nous ont fait apprécier leur goût pour la danse traditionnelle folklorique. Certains d'entre nous ont déjà appris les premiers pas et ont invité le groupe à venir, quand il veut, animer nos soirées !

A l'occasion de cette foire, 17 familles réparties sur Argentré et Louvigné ont accueilli 29 Babenhausenois dont Monsieur LHENER, Maire, Monsieur MAYER, deuxième Maire, Monsieur GLEICH, Conseiller Municipal chargé des Sports, ainsi que Madame MOHR, Présidente du Comité de Tourisme et Madame Brigitta WÖHRLE, membre du Partnerschaftskomitee, pour qui la langue de Molière n'a aucun secret, ce qui, vous vous en doutez, facilite grandement les relations.

N'oublions pas de stipuler que nous avons également contribué à l'Arbre de Mai : c'est une tradition typiquement souabe datant du 17<sup>e</sup> siècle, qui fête l'arrivée du printemps et

permanences et les traductions sur le stand et grand merci à eux !

Cette rencontre a permis à quelques-uns de faire des révisions d'Allemand avant de partir pour Babenhausen à l'occasion de l'échange officiel, le quatrième ! déjà ! Et ce sont 150 Argentréens et Louvignéens qui ont effectué les 1084 kms soit en cars, soit en voitures particulières. Un programme riche avait été préparé avec visites, activités pour les jeunes, conférence,

échanges sportifs et soirées festives. Des exemples ? Cela ne manque pas ! Visites d'une brasserie à Ostererg, d'une distillerie et d'une ferme à Babenhausen, d'un musée agricole à Illerbeuren, ainsi que la visite guidée de Munich. Rallye découverte de Babenhausen pour les jeunes ("combien de rues ?... de cabines téléphoniques ?!...), soirée disco, table ronde sur le thème de l'agriculture de l'an 2000 avec la participation de Monsieur Markus Ferber, Député Européen (les initiés ont pu prendre quelques notes et établir des comparaisons, chiffres à l'appui). Et puis aussi des matches de foot et de tennis (les résultats importent peu, la 3<sup>e</sup> mi-temps permettant de réduire les écarts !!). Et comment ne pas évoquer cette formidable soirée divertissements-spectacles organisée par des associations de Babenhausen, des groupes de jeunes, des groupes de théâtre, des élèves et par des amis d'Argentré et Louvigné ? Nous n'entrerons pas dans les détails, un projet est en cours à ce sujet... A suivre donc !

Cette nouvelle rencontre a été particulièrement réussie et nous nous devons de

remercier tous les acteurs, Allemands et Français, qui n'ont pas ménagé leur peine et leur temps. Cet échange était porteur d'une immense espérance : la moitié des participants avait moins de 25 ans. Cette présence importante des jeunes marque tout l'intérêt ! L'ambiance générale a été très agréable et, chose extraordinaire, nous avons remarqué que le sacro-saint quart d'heure mayennais avait été oublié !

Notre jumelage avec Babenhausen repose sur trois critères de qualité nous permettant d'espérer en l'avenir : l'harmonie parfaite de nos relations, la collaboration totale des Comités et l'entente idéale qui règne à tous les niveaux.

Et maintenant ?

Dans l'immédiat, des jeunes vont partir travailler cet été à Babenhausen ; des échanges familiaux se mettent également en place ; gageons que d'autres projets sont entrain de mûrir dans les têtes... Quant à notre prochaine rencontre dite "officielle", elle est prévue à la veille de l'an 2000. Ce doit être un événement à plusieurs titres : la fin du siècle certes, mais surtout le franchissement ensemble du seuil du troisième millénaire ! Cela mérite une longue réflexion, une longue préparation ; c'est un formidable enjeu que nous nous devons de réussir tous ensemble !



# Informations Diverses

## LA POSTE

Receveur : Tél. 02 43 37 30 53

Guichet : Tél. 02 43 37 30 00

### BUREAU (heures d'ouverture) :

Lundi au vendredi 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 30 à 17 h 30  
Samedi 9 h 00 à 12 h 00

### COURRIER (heures des levées)

Lundi au vendredi 18 h 30  
Samedi 13 h 00

## MAIRIE

### Permanences des Élus sur Rendez-Vous

M. DESCOTTES	Le Jeudi	de 10 h 30 à 12 h 00
M. MARSOLLIER	Le Vendredi	de 18 h 00 à 19 h 00
M. DUCHENE	Le Mardi	de 17 h 30 à 19 h 00
M. MEZIERE	Le Mercredi	de 11 h 00 à 12 h 00
M. LEFORT	Le Lundi	de 11 h 00 à 12 h 30
M. GRUDE	Le Jeudi	de 18 h 00 à 19 h 00

### Heures d'ouvertures Secrétariat de la Mairie

Tél. 02 43 37 30 21

Lundi, Mardi,

Mercredi et Vendredi de 9 h à 12 h 30 - 14 h à 18 h

Jeudi de 9 h à 12 h 30 - Fermé au public l'après-midi

*Mme LONGUEVRE est le conseiller municipal responsable de la salle des Fêtes. Un trousseau de clefs étant en sa possession, en cas de besoin bien vouloir la contacter.*

## ETAT-CIVIL (du 21/11/95 au 12/11/96)

### NAISSANCES

14.11.96 Maxime RENAULT - "La Baudronnière"  
24.11.96 Alexia LIMA - "Pavillon de Grenusse"  
19.12.96 Elodie PARISOT - "La Bas Montroux"  
20.12.96 Suzy HAPPEY - "La Teignouse"  
05.01.97 Ianis BOULAY - "Le Roc"  
06.01.97 Jason GUILLET - 18, rue des Rochers  
09.01.97 Marine PIERRE - "La Touche-Salée"  
09.01.97 Solenne RABBÉ - 27, rue des Rochers  
30.01.97 Colombe-Marie DUMANT - 40, rue des Fauvettes  
09.03.97 Colin NALLET - 22, rue de Ballée  
16.03.97 Tanguy LAUNAY - 8, Hameau du Palis  
20.04.97 Andréa LINARES - 22, rue des Fauvettes  
30.04.97 Cassandre GLASSIER - 8, rue des Hirondelles

### MARIAGES

15.03.97 Thierry VANNIER et Murielle COUSIN  
15.03.97 Philippe VALLADE et Marie-Danièle VIAU

### DÉCÈS

24.02.97 André AUREAU - 1, rue des Tripôts  
10.03.97 Auguste VARIN - 27, rue de Bellevue  
26.04.97 Achille DAVID - 22, rue des Roitelets

## HEURES D'OUVERTURE DE LA DÉCHETTERIE

Lundi de 11 h 00 à 12 h 00

Samedi de 14 h 00 à 17 h 00

Nota : Elle n'est ouverte qu'aux particuliers.

## PENSONS AU VOISINAGE...

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuse à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques ou tout autre matériel ne peuvent être effectués que :

*les jours ouvrables de 8 h 30 à 12 h 00 et de 14 h 30 à 19 h 30,  
les samedis et mercredis de 9 h 00 à 12 h 00 et de 15 h 00 à 19 h 00,  
les dimanches et jours fériés de 10 h 00 à 12 h 00.*

Les propriétaires et détenteurs d'animaux, en particulier les chiens, sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.

# Informations Diverses

## COLLECTE DE VOS ORDURES MENAGERES

**LE MARDI ET LE VENDREDI TOUTES LES SEMAINES POUR LE BOURG  
LE MARDI TOUTES LES SEMAINES POUR LES ECARTS.**

**LE JOUR DE COLLECTE NE CHANGE PAS LES JOURS FERIES.**

La collecte des ordures ménagères s'effectue : - en sacs plastiques en polyéthylène,  
- en sacs à engrais de capacité variant de 30 l à 110 l.

*Les sacs doivent être déposés la veille au soir à partir de 20 h.*

*L'exposition des sacs dans le courant de la journée étant incompatible avec la propreté de la commune.*

**IL FAUT EVITER DE METTRE LES ORDURES DANS DES CARTONS  
A CAUSE DE L'HUMIDITE.**

## — INTERDITS —

Les déchets d'abattoirs et cadavres d'animaux, les cendres et mâchefers industriels, les déblais, gravats, décombres et débris de chantier, tous produits qui, par leur dimension, leur poids et leur nature, ne peuvent être chargés par le camion de collecte traditionnelle.

## CENTRE MÉDICO-SOCIAL

**Le Centre Médico-Social d'Argentré est ouvert**  
du lundi au vendredi (*fermé le mercredi*) de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h

\* \* \* \*

**Une équipe se tient à votre disposition :**

Madame GENDREAU  
Secrétaire Médico-Sociale

Mademoiselle BOURRÉ

Assistante de service Social chargée des communes :

ARGENTRÉ, CHALONS du MAINE, LOUVERNÉ, LA CHAPELLE ANTHENAISE, MONTFLOURS

*Permanences : tous les mardis à Argentré de 9 h à 12 h*

*tous les jeudis à Louverné de 10 h à 12 h*

*(à la mairie de Louverné)*

Madame LOUVEL  
Infirmière-Puéricultrice  
chargée des communes ci-dessus plus  
BONCHAMP, FORCÉ, LOUVIGNÉ, PARNÉ-SUR-ROC

Madame CAPLAN

*Permanences : tous les jeudis à la Mairie de Bonchamp  
de 10 h 30 à 12 h - Tél. 43 90 94 61*

\* \* \* \*

***Vous pouvez les rencontrer soit  
au Centre Médico-Social à leurs permanences sur rendez-vous  
ou à votre domicile***

# Informations Diverses

## Grille de tarifs des Services Municipaux

PRESTATIONS SALLE DES FETES ET DIVERS	TARIFS <i>Commune</i>	TARIFS <i>Hors commune</i>
<b>PARTICULIERS</b>		
Caution	1 000,00	1 000,00
Journée avec chauffage	750,00	1 200,00
Journée sans chauffage	650,00	1 100,00
Forfait 2 jours avec chauffage	1 125,00	1 800,00
Forfait 2 jours sans chauffage	975,00	1 650,00
Vin d'honneur, vente commerciale, autre	350,00	575,00
Personnel communal <i>(gratuité pour les conseillers sauf Maire et Adj.)</i>	350,00	
<b>ASSOCIATIONS</b>		
Caution	1 000,00	1 000,00
Journée avec chauffage	600,00	1 200,00
Journée sans chauffage	520,00	1 100,00
Forfait 2 jours avec chauffage	900,00	1 800,00
Forfait 2 jours sans chauffage	780,00	1 650,00
Cuisine restaurant scolaire	300,00	
Vin d'honneur, vente commerciale, autre	gratuit	575,00
Galette des Rois (1/an)	gratuit	575,00
Assemblée Générale (1/an)	gratuit	575,00
Participation forfaitaire au ménage	100,00	
<b>LOCATION DE MATÉRIEL</b>		
Plateau pour déchets verts	100,00	
Plateau pour gravats et gros encombrants	200,00	
Table ( <i>l'unité</i> )	15,00	
Caution pour table ( <i>pour un lot</i> )	500,00	
Chaise ( <i>l'unité</i> )	2,00	
Caution pour chaise ( <i>pour un lot</i> )	500,00	
Travée ( <i>l'unité</i> )	100,00	
Caution par travée	1 000,00	
<b>CIMETIÈRE</b>		
Concession 15 ans	300,00	
Concession trentenaire et Colombarium	600,00	
Concession cinquantenaire	990,00	
Taxe d'inhumation	200,00	
Taxe de relevage de corps	150,00	
<b>JARDIN</b>		
Location annuelle	200,00	
<b>DROIT DE PLACE</b>		
A l'année	200,00	
Par passage	150,00	

# Calendrier des Fêtes

2<sup>ème</sup> semestre 1997

Juillet

4-5 / 11-12 / 18-19

Spectacle Son et Lumière  
de A.A.A.

5

Comice Agricole



Septembre

Du 1er au 14

Tournoi de Tennis messieurs

6

Concours de Pétanque  
de l'Amicale Laïque

20

Course promotionnelle  
de Bicross

28

Fête Paroissiale

Novembre

9

Commémoration de l'Armistice  
1918

22

Soirée théâtrale  
de l'école St-Cyr/Ste Julitte

29

Soirée Pot-au-feu  
du Comité de Jumelage

Octobre

4

Soirée Cyclo-sport

12

Classe 7

19

Bal du Club du 3<sup>ème</sup> Age

25

Soirée dansante  
"châtaignes grillées"  
de l'US Argentré

Décembre

3

Audition des élèves  
de l'école de Musique

6

Repas du CCAS

13 et 14

Fête de la Sainte-Barbe

19

Soirée de Noël  
de l'école St-Cyr/Ste Julitte

20

Arbre de Noël  
des écoles publiques

31

St-Sylvestre du Football  
et 10<sup>ème</sup> anniversaire

*Argentine*

Bulletin Municipal

---

---

---

---